

**PREMIER MINISTRE  
CHEF DU GOUVERNEMENT**



**REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\* Travail\* Progrès**

**PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT  
PRESENTE DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE  
PAR MONSIEUR Clément MOUAMBA,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

Brazzaville, Palais des Congrès, le 16 Novembre 2017

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée  
Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Mesdames et Messieurs les Membres du  
Gouvernement ;  
Mesdames et Messieurs,**

Le Peuple Congolais, par voie référendaire, a opté, le 25 octobre 2015, pour l'évolution des institutions. Ce choix politique, démocratique et historique, a ouvert la voie à un processus de renouvellement ou de création de nouvelles institutions que le gouvernement poursuit inlassablement.

Dans ce mouvement général, les congolais s'étaient déjà rendus aux urnes le 20 mars 2016, pour élire le Président de la République. Le 16 avril 2016, le Président de la République a prêté le serment prévu à l'article 77 de la constitution. Les 23 et 30 avril 2016, il a nommé respectivement le Premier Ministre et les membres de la première équipe du Gouvernement de la Nouvelle République. Celle-ci a été renouvelée le 21 août 2017 pour le Premier Ministre et le 22 août 2017 pour les membres du Gouvernement.

Le mouvement de renouvellement a ensuite touché le parlement. C'est ainsi que les 16 et 30 juillet et le 30 août 2017, le peuple congolais s'est de nouveau rendu aux urnes pour élire, aux suffrages direct et indirect, les députés, les conseillers départementaux et communaux et les sénateurs.

Aujourd'hui, les Chambres de l'assemblée nationale et du sénat et les conseils départementaux et communaux sont renouvelés.

Depuis quelques mois, le Gouvernement travaille à la mise en place ou à la réforme des autres institutions de la République, notamment la cour constitutionnelle, le conseil économique, social et environnemental, la commission nationale des droits de l'homme et les conseils consultatifs nationaux prévus au titre 19 de la constitution.

Notre pays peut être fier de ce processus de renouvellement et de l'élargissement des institutions nationales de l'espace démocratique, porté avant tout par une gestion régulière de la durée des mandats et le respect des échéances électorales. Nous l'avons fait dans la transparence et la paix.

Cette fierté est d'autant plus éclatante qu'on ne peut l'apprécier en dehors des contraintes financières sévères du moment qui, dans d'autres pays, ont forcé les prolongations des mandats et des échéances électorales.

### **Honorables Députés,**

L'honneur et le plaisir qui m'échoient ce jour, en ma qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de présenter pour la deuxième fois le programme d'action du gouvernement devant l'Assemblée Nationale, conformément aux dispositions de l'article 103 de la constitution adoptée par référendum le 25 octobre 2015, prennent l'avantage de ce double renouvellement de l'Assemblée Nationale et du Premier Ministre.

C'est pourquoi, je m'empresse d'exprimer d'abord une fois de plus ma déférente reconnaissance au Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, pour la confiance qui m'est renouvelée de diriger le Gouvernement de notre pays.

Tous les membres du Gouvernement se joignent à moi pour exprimer solennellement au Chef de l'Etat notre engagement collectif de loyauté et de devoir à son endroit.

Ensuite, au nom du Gouvernement et au mien propre, je présente à vous-même, Honorable Président, aux membres du bureau et à tous les députés de la quatorzième législature, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à l'Assemblée Nationale et mes souhaits de succès dans l'accomplissement de vos mandats si bien mérités.

Je réitère l'engagement que j'ai déjà pris, en date du 3 juin 2016, devant vos prédécesseurs de la treizième législature, d'accorder à votre Chambre la plus grande estime et le plus grand respect et d'accorder la plus haute attention à vos votes, interpellations, auditions et tous autres moyens d'information et de contrôle du parlement sur l'action du Gouvernement. Ainsi et c'est ma conviction, seront favorisés des échanges constructifs entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, dans l'intérêt supérieur du Peuple congolais.

**Honorable Président ;  
Honorables Membres du Bureau ;  
Honorables Députés,**

Humblement, je vous présente les excuses du Gouvernement pour la date décalée de cet exercice constitutionnel.

Votre haute compréhension et votre sollicitude sont amplement sollicitées.

**Honorables Députés,**

Présenter le programme d'action du gouvernement dans un contexte d'une économie déprimée, revient incontestablement à esquisser les fondements programmatiques de la sortie de crise :

- pour stopper la dégradation du cadre macro-économique ;
- pour relancer la croissance ;
- pour préserver les acquis infrastructurels ;
- pour renforcer la confiance avec tous les partenaires nationaux et internationaux, bilatéraux et multilatéraux du Congo.

La situation économique, financière et sociale difficile du Congo, due principalement au retournement du marché pétrolier, n'est plus un mystère pour personne.

Elle était déjà décrite comme préoccupante dans ma présentation du 3 juin 2016. A cette date, je faisais observer, je cite : « *A l'évidence, honorables députés, la situation actuelle appelle une réaction hardie, tant sur le plan des réformes à consolider ou à engager que sur le plan de la culture générale de la conduite des politiques publiques. Je dois donc à la vérité de dire solennellement aux congolaises et aux congolais que si le pays ne prend pas le courage de s'ajuster par lui-même, il y sera contraint par la volonté des autres, ce que personne ne souhaite, au regard de l'expérience douloureuse d'un passé récent. Pour le dire autrement, mon Gouvernement sera avant tout préoccupé par le rétablissement de la stabilité macro-économique et la viabilité budgétaire qui conditionnent le succès de **La Marche vers le Développement** »*, fin de citation.

Les cours du pétrole ont chuté de 45%, de 2014 à 2017. Chaque congolaise et chaque congolais vit au quotidien les conséquences d'une crise au sujet de laquelle le Président de la République a dit, à très juste titre, qu'elle touche tous les secteurs de la vie nationale.

Aujourd'hui, 17 mois après ma première présentation du 3 juin 2016, la situation n'est guère reluisante, faute de soutien financier additionnel et surtout du fait de l'atonie persistante de la croissance, malgré les mesures prises pour endiguer la dépense publique et les incitations en faveur du secteur productif.

La situation financière, fortement obérée, se caractérise particulièrement par :

- un resserrement de la trésorerie publique ;
- une accumulation des arriérés de paiement ;
- un accroissement de la dette intérieure et extérieure.

L'endettement public, évalué à 110% du PIB par la récente mission des services techniques du FMI, a dépassé la limite communautaire fixée à 70% du PIB.

Le resserrement de la trésorerie est illustré par les chiffres suivants :

- de 2015 à 2017, les recettes publiques ont chuté globalement de 31,3% ;
- de 2015 à 2017, les recettes pétrolières ont chuté de 65,1%, les recettes des impôts de 17,6%, les recettes des douanes de 26,0% et les recettes de service de 12,8%.

L'effet de ciseaux, résultant de l'évolution des courbes de la dépense et de la recette publiques, qui s'est produit en 2014, se traduit par des déficits budgétaires croissants en 2015, 2016 et 2017, dont les financements se sont révélés de plus en plus précaires.

Tel est le fondement logique des difficultés économiques et sociales que connaît actuellement notre pays et qui ont pour noms : arriérés ou retards des salaires, des bourses et des pensions, difficultés dans la mobilisation des budgets de transfert, retards de paiement du service de la dette pour les créanciers nationaux et internationaux.

Dans le contexte présent, nous ne pouvons échapper au phénomène des *"files d'attente"* dans la gestion budgétaire de plus en plus contraignante.

## **Honorables Députés,**

L'action du Gouvernement pour sortir notre pays de la crise, en plus d'un bon diagnostic et de la perspicacité, nécessite de la méthode. C'est pourquoi nous avons besoin d'un cheminement ordonné, mieux, d'un cadre programmatique prédéfini, en l'occurrence le Plan National de Développement (PND) 2018-2022.

Ce plan, qui se fonde globalement sur la doctrine de développement du projet de société du Président Denis SASSOU-N'GUESSO, « **La Marche vers le développement** », détermine et planifie la mise en œuvre des deux options stratégiques prioritaires retenues et des mesures d'accompagnement.

Ce cadre programmatique du Gouvernement, pour les cinq prochaines années, qui vous parviendra sous peu, sera assis sur deux grandes options stratégiques, à savoir : la formation au sens large et la diversification de l'économie, avec un accent particulier sur l'agriculture.

1. S'agissant de la formation, il faut donner la priorité au capital humain renforcé en volume et en qualité, touchant tous les sous-secteurs du système éducatif, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur, en passant par la formation qualifiante et professionnelle.



En la matière, « **La Marche vers le Développement** » fixe la doctrine de cette option stratégique, je cite :  
« *L'Etat continuera de s'occuper prioritairement de l'éducation en favorisant désormais l'initiation aux métiers, l'acquisition des connaissances et des compétences en adéquation avec les impératifs et les besoins du développement. Le mode d'éducation à privilégier est celui qui rend ses bénéficiaires aptes à l'emploi* », fin de citation.

Les efforts engagés avec les partenaires seront poursuivis pour la mise en œuvre des programmes de formation par la mobilisation des organismes et agences spécialisés dans les métiers de l'artisanat, du bois, du tourisme, de l'hygiène, de l'environnement, du bâtiment et du génie civil.

Il en est de même pour les efforts qui concernent les infrastructures et les conditions d'études et de travail dans tous les sous-secteurs de l'éducation nationale. Face au lancinant problème de l'équipement des écoles, qui n'honore pas le Congo, pays forestier par excellence, l'opération 100.000 tables-bancs, qui a commencé cette année, se poursuivra sur cinq ans. L'achèvement des travaux de construction de l'Université Denis SASSOU-N'GUESSO et la construction du Lycée interdépartemental de Pointe-Noire et du Kouilou (dit lycée de Vindoulou) s'inscrivent dans ce cadre.

2. S'agissant de la diversification de l'économie, il faut valoriser les dotations factorielles dont dispose notre pays. Ces dotations se trouvent dans l'agriculture au sens large, la transformation industrielle des inputs agricoles, miniers et forestiers, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'économie numérique, le tourisme, les petites et moyennes entreprises, l'artisanat, le foncier, notamment l'adoption programmée de la loi fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains.

Cette loi sur le foncier, très déterminante à souhait pour le développement de l'agriculture, aura pour objectifs de régler, une fois pour toutes, les questions d'insécurité foncière, d'établir l'assiette fiscale foncière à travers l'immatriculation d'office par l'Etat de toutes les terres issues des droits fonciers coutumiers, des terres du domaine public, du domaine urbain et des terres péri-urbaines.

Cette loi aura également l'avantage de mettre en place un arsenal de mesures coercitives, de nature à éradiquer les risques d'érosion, d'inondation et de glissement de terrains auxquels sont exposées les populations, du fait de l'occupation anarchique des terres.

Ainsi, cette loi favorisera la sécurisation et la fiabilisation des titres fonciers, qui seront désormais délivrés dans des délais très courts et à coûts modérés, par un guichet foncier unique.

Quand on connaît le poids des contentieux fonciers dans les affaires judiciaires, on peut considérer que cette loi contribuera, de manière décisive, à l'amélioration du climat des affaires.

Il nous faut absolument renouer avec la croissance la plus inclusive possible, de sorte que le "tout économie" puisse soutenir de façon ordonnée le "tout social".

Cette reprise de la croissance inclusive, soutenue et durable, dépend de l'accumulation du capital dans ces différents secteurs, en vue de créer progressivement les conditions de la réduction du poids du pétrole dans le produit intérieur brut (PIB) national.

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement du PND, il s'agit principalement des trois exigences majeures à savoir : la préservation des infrastructures de base, l'amélioration de la gouvernance, la protection des populations.

**Premièrement** : la préservation des infrastructures de base, acquises au cours du récent processus de développement de notre pays, qui ont permis d'améliorer la qualité des services et d'atténuer les coûts des facteurs, s'impose à nous. Ce sont les routes, aéroports, ports, barrages, lignes électriques, l'eau potable, écoles et hôpitaux, casernes, stades et les autres immeubles publics. En effet, protéger les infrastructures, qui sont l'expression concrète du lourd investissement public, est une nécessité de la politique publique de pérennisation de la vie de ces équipements au bénéfice des générations actuelles et futures.

La préservation des acquis de la route a fait l'objet de la signature d'une convention entre le Gouvernement et la société Afrique-Pesage pour le contrôle des charges à l'essieu sur le trafic routier national. De même, les routes nationales Pointe-Noire – Brazzaville et Brazzaville – Ouesso vont bientôt être mises en concession, en vue d'en assurer une gestion optimale.

Cet impératif de préservation des infrastructures de base passe aussi par le retour à l'exploitation du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO), la mise en exploitation du Port d'Oyo, l'amélioration des conditions de l'économie fluviale et celle de la compétitivité du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN).

**Deuxièmement** : l'amélioration de la gouvernance, dans toutes ses composantes, particulièrement la gouvernance économique et administrative, pour plus de diligence et d'efficacité de l'action gouvernementale.

Les lois de finances que le gouvernement soumettra au vote du Parlement, tout au long de la période du PND, seront l'expression budgétaire de la volonté politique de changement du paradigme programmatique qui a le triple avantage du nombre très limité des options stratégiques, de l'orientation préférentielle des moyens librement affectables et de l'évaluation périodique qui répond au souci largement partagé de la gestion axée sur les résultats (GAR).

Conformément à la loi organique n° 36/2017 du 3 octobre 2017, relative aux lois de finances, des fiches-projets des allocations budgétaires que voteront les parlementaires seront établis par les ministères concernés, pour éclairer la lanterne des parlementaires et faciliter leur contrôle.

Le système judiciaire, garant de la démocratie politique, de l'efficacité économique et de l'équité sociale, a plus que jamais besoin d'être rénové en profondeur avec la systématisation de la sanction.

Au demeurant, placée au centre de la recherche du progrès social pour tous, la sanction gratifiante et punitive devra devenir un marqueur de gouvernance de tous les temps.

**Troisièmement** : l'exigence de protection des populations, notamment des couches les plus pauvres et les plus vulnérables. Cette exigence suppose une attention immédiate, soutenue et accentuée aux questions de santé publique, de nutrition, de protection sociale et aux programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité.

Dans ce sens, l'amélioration de l'offre de soins de qualité, avec la mise en service des hôpitaux en construction, reste une priorité pour le Gouvernement. La mise en place du programme national de solidarité, portant sur les transferts sociaux monétaires, type « Lisungi », au bénéfice des membres des ménages pauvres et vulnérables et l'expérience des cantines scolaires se poursuivront.

Le champ social comporte de nombreuses actions initiées par le Gouvernement qui continueront d'être mis en œuvre dans les domaines de la protection de la femme, y compris la veuve, de l'enfant, de la fille vulnérable, des violences faites aux femmes, des personnes vivant avec handicap et des populations autochtones qui doivent s'affranchir des brimades d'un autre temps.

Par ailleurs, la situation sociale dans une partie du département du Pool, qui fait déjà l'objet des initiatives internes fortes, mais aussi externes avec l'aide de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, continue de mobiliser le Gouvernement, pour mettre fin aux souffrances injustes que subissent nos compatriotes dans ce département avec des effets collatéraux sur les départements voisins.

**Honorable Président ;  
Honorables Membres du Bureau ;  
Honorables Députés,**

La mise en œuvre du PND sera d'autant moins difficile que des mesures d'ajustement interne, applicables à court terme, seront prises et des réformes structurelles conduites aux fins d'endiguer la dégradation du cadre macro-économique, rendre soutenable la dette de notre pays et créer les conditions d'une reprise économique et financière durable, adossée à un programme soutenu par la communauté financière internationale.

- 1)- Les mesures d'ajustement interne applicables à court terme, qui sont déjà en étude ou en application au sein du gouvernement concernent, sans être exhaustif :

- l'élargissement de l'assiette fiscale avec entre autres l'identification de nouvelles niches fiscales, la lutte contre la fraude fiscal-douanière ;
- la suppression des exonérations exceptionnelles ;
- la rationalisation des régimes des exonérations légales ;
- le renforcement des capacités des administrations fiscal-douanières dont les rendements actuels sont des plus déplorables ;
- l'application de la valeur en douane définie par le vérificateur agréé ;
- l'augmentation de la taxe sur les communications électroniques ;
- l'implémentation dans le système Sydonia World des droits d'accises pour certains produits ;
- la mise en place d'un système de prise en charge du bois dans les bureaux de départ en vue du recouvrement effectif de la taxe à l'exportation ;
- la sécurisation des codes additionnels ;
- l'interconnexion des bases des données des directions générales des douanes, des impôts et du trésor ;
- la finalisation de l'opération du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat et l'interconnexion des fichiers de la solde et de la fonction publique ;
- la réduction du train de vie de l'Etat à tous les niveaux.

La loi de finances rectificative 2017 et la loi de finances initiale, exercice 2018 constitueront déjà le cadre d'application de certaines de ces mesures d'ajustement interne.

Ces mesures doivent être complétées d'une part par des mesures d'ordre monétaire, qui renvoient à l'espace de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et qui touchent essentiellement à la reconstitution des réserves de change et à l'amélioration du fonctionnement du marché monétaire et d'autre part des mesures d'ordre financier. Celles-ci concernent :

- la création d'un comité de surveillance du marché financier national, afin d'éviter des goulots d'étranglement dans le financement de l'économie ;
- le règlement de la dette intérieure exclusivement par le circuit bancaire national ;
- la promotion de l'inclusion financière par la facilitation de l'accès aux institutions financières nationales (établissements de crédit et micro-finance) ;
- la promotion de toute forme légale de finance de proximité.

2) - Les réformes structurelles s'orientent vers :

- la restructuration des entreprises et des établissements publics. Elle a déjà commencé avec l'examen par le gouvernement des textes de base concernant la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), la Société Nationale d'Electricité (SNE), la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) et Congo-Télécom ;
- la mise en chantier de la Zone Economique Spéciale (ZES) de Pointe-Noire, avec son potentiel en emplois directs estimé à 100.000 travailleurs ;



- l'appui à l'élargissement et la dynamisation du secteur privé ;
- l'aide à la modernisation et au développement des activités financières ;
- la poursuite de l'édification des infrastructures de base, en veillant à privilégier celles qui ont des capacités d'auto-remboursement des fonds investis et d'auto-entretien, c'est-à-dire avec un retour sur investissement quasi certain, quelle que soit la durée ;
- la promotion des partenariats public-privé (PPP) et des autres formes d'intervention du secteur privé ;
- la poursuite de la réforme fiscale, sans que l'impôt ne tue l'impôt ;
- la poursuite hardie de la réforme de l'Etat dans sa triple vocation régaliennne, régulatrice et protectrice ;
- la finalisation de la réforme en cours sur l'assurance maladie universelle ;
- la réforme du système éducatif et de formation dans le cadre de la lutte contre le chômage ;
- la réforme du code du travail postulant une synergie accommodante entre le travail et le capital ;
- la contribution au renforcement de l'intégration sous-régionale (CEMAC et CEEAC) par l'amélioration de nos positions commerciales et de nos échanges intra-régionaux, sur fond de recherche de compétitivité de notre économie, comme axe principal et permanent de politique économique.

**Honorable Président ;**  
**Honorables Membres du Bureau ;**  
**Honorables Députés ;**

Vous avez compris que rien de durable ne sera possible tant que la stabilité du cadre macro-économique et la croissance ne seront pas de retour et cela le plus vite possible. D'où l'obligation à laquelle sont tenus les congolaises et les congolais de se mobiliser à cette fin, en modifiant avant tout et radicalement leur rapport au travail ; on ne le dira jamais assez !

Cette obligation rend superflus tous les autres développements sur des sujets qui pourtant ne manquent pas d'intérêt et sur lesquels le Gouvernement continuera d'agir, mais dont les résultats dépendront de la capacité d'intervention financière de l'Etat qui nous ramène à la conditionnalité du TRAVAIL.

En effet, le Gouvernement dispose de projets ou des idées de projets sur tous les domaines de la vie nationale, y compris ceux qui n'ont pas été spécifiquement évoqués dans mon propos : l'environnement, la culture, la jeunesse, les arts, l'assainissement des villes, le pavage des rues, l'habitat, l'entretien routier, les sports, les petites et moyennes entreprises, la justice, les droits humains, l'économie numérique, la communication, l'action humanitaire, la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, l'accès à l'eau potable et à l'électricité en milieu urbain, l'assiduité au travail des agents de l'Etat, le climat des affaires, la modernisation du service public de l'emploi, les migrations intempestives des fonctionnaires vers d'autres administrations, la gestion digne des cimetières, les érosions, l'hygiène publique, particulièrement en milieu urbain, le vivre-ensemble, etc.

Ces projets ou idées de projets, qui ont fait l'objet de ma présentation du 3 juin 2016, restent valables. Les propos d'aujourd'hui ne les disqualifient pas.

Ces projets se poursuivront et ces idées de projets seront mis en chantier en fonction des moyens dont disposera le Gouvernement, qui refuse la passivité en créant toutes les conditions permissives de la densification de la formation brute du capital fixe, d'où qu'elle vienne.

Mais il est un domaine qui, en période de crise, doit contribuer non seulement à renforcer la réforme de l'Etat, mais aussi à réorganiser la contribution de l'économie locale à la relance de la croissance. Il s'agit de la décentralisation.

Notre pays conduit depuis bientôt deux décennies une politique de décentralisation qui comporte déjà de nombreux acquis. Le dernier acte en date a été l'érection en communes de sept (7) chefs-lieux de département (Madingou, Owando, Ewo, Sibiti, Impfondo, Djambala, Kinkala) et trois (3) localités (Oyo, Pokola, Kintélé).

Le Gouvernement a adopté la politique nationale de la décentralisation et du développement local qui se décline en quatre axes stratégiques, notamment :

- la redéfinition d'un cadre organisationnel ;
- la promotion d'un développement local dynamique, cohérent et équilibré ;
- le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la décentralisation ;
- la promotion de l'appropriation politique et citoyenne de la décentralisation et du développement local.

Le Gouvernement œuvrera à faire avancer le rythme de la décentralisation et à promouvoir l'économie locale.

C'est ainsi qu'il s'emploiera à :

- renforcer les contrôles administratifs sur les collectivités locales, en vue de les inciter à plus d'efforts dans le recouvrement des recettes locales issues de l'exploitation du domaine (gares routières, marchés, taxe de roulage, etc.) ;
- améliorer la traçabilité du reversement des taxes et impôts locaux recouverts par les services de l'Etat dans le cadre d'une réforme de la fiscalité locale ;
- réviser le régime financier des collectivités locales afin de l'arrimer à la loi organique sur le régime financier de l'Etat et d'identifier les ressources sûres pouvant financer le fonctionnement des départements et des communes, en prenant en compte le financement du développement local. Tendanciellement, la ressource locale deviendra la règle et l'apport de l'Etat, l'exception en matière de politique locale. Cette politique doit promouvoir une économie locale toujours plus large, plus diversifiée et fiscalement plus captive.
- recenser le personnel des communes et des départements, en vue de prendre les mesures d'assainissement des fichiers ;
- ériger une fonction publique territoriale efficiente.

**Honorable Président ;**  
**Honorables Membres du Bureau ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Mesdames et Messieurs les Membres du**  
**Gouvernement ;**  
**Mesdames et Messieurs,**

La vie des nations n'est jamais un long fleuve tranquille. Elle est faite des hauts et des bas, des succès et des échecs, des avancées et des reculs, des périodes de croissance et de récession et parfois même des chutes et rechutes. Mais une nation éveillée n'a jamais vocation à disparaître, du fait de la solidité des ressorts qui structurent sa résilience. Le Congo est dans ce cas.

Fort de cette conviction, le Gouvernement est déterminé à maîtriser le processus de sortie de crise de notre pays.

La crise actuelle doit être traduite en opportunité pour renverser la vapeur en faveur d'une économie plus diversifiée, plus résiliente aux différents chocs endogènes et exogènes.

Au cœur du succès de ce défi, répétons-le, le seul secret, c'est LE TRAVAIL, pour le Gouvernement comme pour toutes les composantes du Peuple :

- le travail productif pour créer plus de richesses en élargissant notre base productrice et exportatrice ;
- le travail efficient pour changer l'ordre structurel de l'économie nationale, renforcer sa compétitivité et desserrer l'étau de l'hégémonie pétrolière ;

- le travail valorisant et rémunérateur pour renforcer la confiance entre les employés et les employeurs ;
- le travail pour tous pour cimenter la solidarité nationale, base déterminante de l'indispensable sursaut populaire.

Pour sécuriser le processus d'ajustement interne, le Gouvernement a pris l'option de signer un programme avec le FMI. Ce choix a reçu un large consensus et ne peut donc être mis en cause. A l'occasion de son message pour la commémoration du 57<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de notre pays, le 14 août 2017, le Président de la République a dit le choix du Congo de conclure ce programme.

Une mission des services techniques de cette institution de Bretton-Woods a séjourné dans notre pays, au mois de septembre dernier, dans le cadre des discussions préliminaires qui ont essentiellement porté sur l'endettement et la gouvernance.

Une autre mission est attendue pour ouvrir les négociations sur le programme et le Congo rejoindra ainsi les autres pays de la CEMAC qui ont déjà conclu le leur. Il s'agit du Cameroun, du Tchad, de la République Centrafricaine et la République Gabonaise.

La mise en œuvre de ce programme permettra d'accélérer les mesures d'ajustement interne mises en chantier par le Gouvernement et ouvrira la scène à d'autres qui, somme toute, vont favoriser la sécurisation de la recette et la rationalisation de la dépense, les appuis budgétaires et le traitement d'une dette soutenable.

Mais, quel que soit l'intérêt de la facilitation du FMI, les congolaises et les congolais doivent savoir que ce programme sera le leur et à nous-mêmes d'en assurer lucidement et courageusement le succès. En effet, ce succès dépendra avant tout de la conviction, de l'engagement et du patriotisme de chacun de nous :

- pour en comprendre le sens et accepter les mesures d'ajustement interne jugées salutaires ;
- pour réduire au mieux la durée de la période de sortie de crise ;
- pour résister à la tentation du renoncement, de la facilité et de la surenchère verbale individuelle ou organisée, de la victimisation et de la fuite en avant ;
- pour promouvoir le vivre-ensemble pour un mieux vivre-ensemble.

Il n'y a plus d'alternative à ces mesures qui font prendre au pays une promesse pour un avenir meilleur et pour le retour au fonctionnement normal de l'Etat : un Etat employeur qui paie les salaires de ses agents, un Etat régalien qui investit dans le champ des symboles de la souveraineté (infrastructures de base, sécurité nationale et politique extérieure) et le champ de la lutte contre les changements climatiques, un Etat social qui protège les plus faibles, les plus vulnérables et les plus pauvres, y compris les retraités, les handicapés, les étudiants, les travailleurs de tous les secteurs, les collectivités décentralisées, les opérateurs économiques, notamment ceux des PME et des PMI.

C'est l'occasion d'engager le Gouvernement dans la protection du noyau dur des acquis sociaux et d'assurer le peuple congolais que tout sera mis en œuvre par le Gouvernement pour limiter l'impact social des mesures de sortie de crise et pour conduire un volant minimum d'investissements publics, afin de ne pas rompre avec l'impératif de la formation brute du capital fixe, garante incontournable de la croissance aux mille vertus.

Le redressement du pays est un défi que les congolaises et les congolais gagneront ensemble ou ils ne le gagneront pas. ***C'est un devoir de l'histoire. C'est un devoir républicain. C'est un devoir de survie.***

C'est le chemin du réalisme économique et social que mon Gouvernement demande d'emprunter. Notre appel s'adresse à toutes les forces vives de la Nation et à tous nos parlementaires et donc à vous honorables députés.

Vous serez mis à contribution à soutenir le redressement économique et social de notre pays, particulièrement dans son expression budgétaire que vous aurez à connaître avant la fin de la présente session.

A travers les différents textes de loi qui vous seront soumis, se traduit la volonté du Gouvernement de transformer l'essai afin de renouer durablement avec une croissance inclusive, pour le bien de tous.

Plus tôt nous agirons, plus vite nous atteindrons nos objectifs. Certaines mesures seront d'effets immédiats et d'autres d'effets induits dans la durée. La vigilance et la patience sont donc de mise.



Le Gouvernement est à la manœuvre et entend insuffler un rythme et une cadence soutenus pour la sortie de crise.

Le Congo étant notre bien commun, le choix est clair. Sous la haute autorité du Président de la République, le Gouvernement entend le préserver jalousement et le consolider avec force.

Nous n'avons pas d'autres choix que de sauver notre pays,

En agissant de concert,

- Le Congo refuse d'être aliéné ;
- Le Congo refuse d'être affaibli ;
- Le Congo refuse d'être abaissé.

Vous et nous, mettons-nous tous debout pour affronter cette crise parfaitement surmontable à tous égards.

**Honorable Président ;**

**Honorables Membres du Bureau ;**

**Honorables Députés ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du  
Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs,**

Telle est la teneur du programme d'action du Gouvernement qui est une haute et forte exigence des temps présents.

Je vous remercie.